

A2. Exploitation d'une base de données

- Identification du mode de récupération et de traitement des données stockées.
- Interrogation de la base de données
- Traitement des données récupérées au besoin et niveau de complexité nécessaire.
- Mise en forme des données extraites en respectant les spécifications attendues.
- Mise à jour des données en base de données afin de conserver les résultats obtenus dans l'optique d'une utilisation immédiate ou future.

- Choix des représentations visuelles des données en adéquation avec les contraintes techniques, réglementaires, la demande du commanditaire et leur utilisation :
 - graphiques
 - tableaux
 - cartes
- Réalisation des représentations visuelles esthétiques et fonctionnelles des données en utilisant des outils spécifiques de visualisation.
- Elaboration, si nécessaire, des données complémentaires indispensables à la réalisation des supports au moyen de :
 - calculs
 - manipulations
 - algorithmes

C5. Interroger et traiter, simultanément et au niveau approprié, des données afin de les stocker en sécurité, brutes ou traitées, provisoirement ou durablement, en fonction du résultat recherché.

C6. Concevoir et réaliser un rendu visuel des données issues du processus d'extraction, à l'aide d'un (des) support(s) adapté(s) répondant aux attentes du commanditaire.

C7. Mettre à disposition les rendus visuels et physiques des données,

- Choix et/ou validation le support visuel et physique approprié, permettant au public cible d'accéder à l'information voulue, en adaptant selon la demande, et les contraintes en droits d'accès et utilisateurs.
- Respect de la réglementation relative aux données.
- Réalisation du (des) support(s) simple(s) défini(s) :
 - Document papier
 - Serveur
 - Mail
- Réalisation du (des) support(s) complexe(s) défini :
 - Site Internet
- Mise en place les droits d'accès et d'utilisation en fonction du support (serveur – Internet).

en accès libre ou contrôlé, à l'aide des formats/supports appropriés ou commandés (papier, internet, serveur, mail etc.). Respecter la réglementation associée.